

BUREAU SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2017

Délibération 2017_10_23_001B Programmation des travaux

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	247.719	247.719
Eclairage public	332.217	89.624
Esthétique	252.288	108.206
Sécurisation	225.956	112.802
Réseau Fibre Optique	5.130.901	2.603.864
Borne de charge véhicules électriques	14.544	7.271

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette liste de travaux.

Délibération 2017_10_23_002B Etudes et Réalisations Energétiques

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Etudes et Réalisations Energétiques	149.000	149.000

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette liste de travaux.

Délibération 2017_10_23_003B Adhésion au groupement d'achat mission de coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)

Afin d'assurer et prévenir les risques lors d'intervention simultanées ou successives, le SIEL décide, pour ses chantiers, de former un groupement de commande pour la réalisation des missions de coordonnateur SPS. Le groupement serait constitué entre les syndicats d'énergies ayant manifesté leur intérêt à ce projet : le SEDI, le SDED, le SIEA et Hérault Energie, le SIEL étant désigné coordonnateur de ce groupement.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident l'adhésion du SIEL à ce groupement, et en être le coordonnateur, autorisent M. le Président à signer tout acte nécessaire.

Délibération 2017_10_23_04Bb Marché travaux 2018/2021 travaux électrification rurale supérieurs à 200.000€

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident l'attribution des marchés octroyée lors de la CAO du 6 octobre 2017 et autorisent M. le Président à signer lesdits marchés.

Délibération 2017_10_23_05Bb Compétence optionnelle d'Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE)

Le Comité Syndical par délibération du 27 juin 2011, a décidé de mettre en place une compétence optionnelle IRVE. Le Bureau du SIEL, par délibération du 7 octobre 2013, s'est positionné sur la création d'un service public et la réalisation d'un réseau pour les bornes. Par délibération du 27 mai 2016, il a mis en place une gratuité d'utilisation des bornes pour les usagers jusqu'au 31 décembre 2017.

Le groupe de travail élu « transition énergétique », lors de sa réunion du 20 septembre 2017, a proposé la mise en place d'une facturation à compter du 1er mars 2018. Cependant, Roannais Agglomération souhaite prolonger la gratuité jusqu'en 2020 sachant qu'elle réglera les dépenses pour le compte de ses usagers, cela donnera lieu à la rédaction d'une convention.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident les orientations de la compétence IRVE et autorisent M. le Président à signer la Convention à intervenir.

Délibération 2017_10_23_006B Appel à projet Rénovation Energétique des bâtiments publics

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la mise en place du dispositif d'appel à projet ainsi que les modalités d'attribution.

Délibération 2017_10_23_007B Evolution de la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (EPAT)

Le groupe de travail d'élus « Urbanisme et Réseaux » propose de généraliser la réponse aux certificats et autorisation d'urbanisme sur le volet Télécom à l'ensemble des communes du département et de compléter la compétence EPAT actuelle par un volet « transition énergétique ».

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent l'évolution de cette compétence.

Délibération 2017_10_23_008B Convention de mise à disposition partielle (8h hebdomadaire) d'un agent du pôle ADS au profit de la CDC Charlieu Belmont Communauté

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention de mise à disposition.

Délibération 2017_10_23_009B Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident cette affectation.

2017_10_23_010B Convention groupement de commande entre Roannais Agglomération et le SIEL

Afin de réaliser l'installation photovoltaïque sur la toiture du futur gymnase sis à La Pacaudière, il est nécessaire d'établir une convention de groupement de commande entre Roanne Agglomération et le SIEL.

Les membres du Bureau à l'unanimité, valident la convention de ce groupement.